

REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS 2026 – POLE ADOS



Le règlement intérieur est applicable pour le pôle Ados de l'Espace de Vie Sociale "Bien Vivre Ensemble" de Condé sur Vire.

Article 1 - Structure responsable

L'association "Bien Vivre Ensemble" est responsable du fonctionnement du pôle ados. La municipalité est propriétaire des locaux qui sont mis à disposition de l'association au 1 rue de la gare.

Article 2 - Descriptif des séjours :

Séjour 1 : Camping POITIERS (8 jours/7 nuits)	Séjour 2 : Camping HUDIMESNIL (5 jours/4 nuits)
Du 11 AU 18 JUILLET	DU 20 AU 24 JUILLET

Article 3 - Equipe d'animation :

Chaque séjour est encadré par une équipe composée d'un directeur et d'animateurs volontaires et d'au minimum un Surveillant de Baignade. Tout au long du séjour, l'équipe d'animation n'est pas amenée à changer sauf cas exceptionnel. Des plannings animateurs seront mis en place par les différentes équipes pour permettre le repos légal de chaque animateur tout en permettant d'assurer la gestion du groupe.

Article 4 - Transports :

Chaque transport est réalisé par un animateur ayant en sa possession le permis B.

Article 5 - Hébergement :

Chaque hébergement est adapté et agréé pour accueillir des jeunes.

La mixité en tente et en chambre est interdite. Idem pour les douches, pas de mixité. L'équipe d'animation a également son type d'hébergement (chacun sa tente/sa chambre).

Article 6 - Nourriture :

Lors de chaque séjour, ce sont les animateurs qui préparent à manger avec les jeunes. Le planning des repas est établi avec les jeunes à leur arrivée sur les lieux du séjour ou à la journée. Un planning des repas équilibré et diversifié est instauré.

Un frigo est mis à disposition par la structure d'accueil. Une traçabilité des repas avec des échantillons est établie par l'animateur référent du séjour.

Les jeunes peuvent emmener des confiseries s'ils le souhaitent. Les jeunes devront en informer les animateurs afin d'éviter les soucis entre colocataires. Toutefois si un jeune a un

PAI, il est également à remettre en main propre à l'animateur référent du séjour (rendez-vous en amont du séjour entre la directrice du pôle, le jeune concerné et un représentant légal).

Article 7 – Affaires à prévoir

Les affaires à prévoir diffèrent en fonction du séjour. Le jeune est responsable de ses affaires, il peut apporter bijoux, jeux, portable, argent.... Cependant, l'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Seul l'ado est responsable de ses effets personnels.

Article 8 – Communication

Des nouvelles des jeunes seront transmises aux familles durant le séjour par l'équipe d'animation en fonction de la durée du séjour et via WhatsApp. Les nouvelles seront données via les téléphones des membres de l'équipe d'animation. Ainsi, en cas de besoin, les animateurs donneront leurs numéros de contact au début du séjour. Il s'agira des numéros de téléphones personnelles (le téléphone du pôle ados restant au local durant les séjours).

En signant ce présent règlement intérieur, vous vous engagez à ne pas recontacter les animateurs en dehors de la période de séjour étant des téléphones personnels. Les animateurs s'engagent également à supprimer les contacts des familles de leurs téléphones personnels à l'issu des séjours.

Les familles n'ont pas le droit de venir sur les lieux du séjour sauf cas exceptionnel vu en amont avec le/la responsable du séjour et/ou la directrice du pôle ados (cas de fièvre / Accident / ...).

Article 9 – Comportement

En signant ce présent règlement intérieur des séjours, le jeune s'engage à écouter et respecter les animateurs qui l'encadre ainsi que les autres jeunes du séjour.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'appeler le responsable légal pendant le séjour et/ou de réaliser un rendez-vous au retour du séjour en cas de problème.

Si le jeune commet des débordements néfastes pour le groupe, lui-même, les autres jeunes et/ou les animateurs, la responsable du pôle ados se réserve le droit de demander à la famille de venir chercher le jeune au séjour ou de renvoyer le jeune en train au frais de la famille.

Nom Prénom du jeune :

.....
.....

Nom Prénom du responsable légal :

.....
.....

**Signature du jeune avec
la mention « lu et approuvé » :**

**Signature du responsable légal avec
la mention « lu et approuvé » :**

A, Le/...../.....